

16.09.2014 – 10:39 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: La SSE met en garde contre des doublons concernant les directives de protection incendie

Zurich (ots) -

La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) est satisfaite que les cantons aient simplifié les prescriptions relatives à la protection incendie. Cependant, il n'est pas acceptable que le SECO se soustraie à ces simplifications pour des considérations liées à la protection des travailleurs. En prenant par exemple un cinéma, ceci aurait pour effet que les quelques employés seraient victimes de dispositions plus strictes que les spectateurs.

Les prescriptions en vigueur sur la protection incendie génèrent des coûts liés à la réglementation à hauteur de 350 millions de francs par an. C'est ce qui ressort du rapport du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO. Les assurances incendie cantonales y ont réagi en simplifiant et harmonisant leurs dispositions.

Or, maintenant c'est précisément le Seco qui met le bâton dans les roues, alors que selon ses calculs, les coûts liés à cette réglementation sont énormes. Dans ses modifications des dispositions sur la protection des travailleurs, il se soustrait une fois de plus aux simplifications cantonales. Conséquence: on se trouverait parfois en présence de doubles réglementations, phénomène absurde, en ce sens que cela entraînerait un nouvel alourdissement des coûts pour la protection incendie.

Ainsi, la SSE demande que les réglementations doubles soient éliminées en faveur de processus de construction efficaces et à coûts plus avantageux dans le cadre de l'audition concernant la modification de l'Ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (OLT 4). Elle exige qu'il y soit procédé selon les objectifs fixés par les cantons. En effet, à son avis, il n'est pas concevable que des fonctionnaires fédéraux s'occupant de la protection des travailleurs prétendent en savoir plus sur la protection incendie que les assurances cantonales y étant confrontées au quotidien.

Contact:

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/44/258'82'60
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Michael Rupp
Collaborateur dossiers politiques
Tél.: +41/44/258'82'56
E-Mail: mrupp@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100761450> abgerufen werden.